

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME
COMMUNE D'ANZEME

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
PROCES VERBAL

En Exercice : 14
Présents : 13
Procuration : 00
Votants 13

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

Date de convocation : 24 juin 2025

PRESENTS : Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, M ROUSSILLAT Franck, M BIDOU Sébastien, M ALGIERI Fabrice, M BERTRAND Cyrille, M CLEMENCON Cyrille, M MAGANA Antoine, M. MALLET Jean-Sébastien, Mme MALLET Véronique, Mme MAUZE Nathalie, M ROUSSEAU Christian, M RAPIN Anthony,

ABSENTS EXCUSES : Mme BOURIAUD Odile

SECRETAIRE DE SEANCE : M RAPIN Anthony

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte rendu du 14 avril 2025

REATTRIBUTION DES DELEGATIONS SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Mme le Maire informe le Conseil municipal informe que Mr FILLETTE a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal en date du 13 juin 2025 et qu'il convient de le remplacer au sein d'Evolis23(Cyrille CLEMENCON sera suppléant), au SIVU (Nathalie MAUZE Titulaire et Franck ROUSSILLAT, Suppléant et au conseil d'exploitation eau de l'Agglo (Antoine MAGANA, Titulaire).

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La recomposition du conseil communautaire peut être de droit commun ou par accord local. Le droit commun est privilégié avec 51 conseillers contre 55 auparavant. Pour Anzême, pas changement, la Commune reste à 1 siège.

Le Conseil Municipal décide, à 12 voix « pour » et 1 « abstention » d'opter pour le droit commun.

COMPETENCE « AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET LA GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AQUATIQUES SITUES AVENUE FAYOLLE A GUERET » APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 21 MAI 2025 POUR LA RECESSION DES BASSINS D'APPRENTISSAGE A LA COMMUNE DE GUERET

Mme le Maire informe le Conseil municipal que la CLECT s'est prononcé en faveur de la restitution des bassins d'apprentissage à la mairie de GUERET le montant des charges transférées pour cette restitution s'élève à 128 703€. Les bassins d'apprentissage avaient été achetés par la Ville de Guéret pour remplir l'obligation d'apprentissage de la nage en l'absence de la possibilité d'utiliser la piscine municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le rapport de la CLECT.

EVOLIS 23 - EVOLUTION DE LA MISSION VOIRIE

Mme le Maire rappelle les difficultés structurelles de la mission voirie d'Evolis 23. Le Syndicat propose plusieurs scénarios

- statuo quo amélioré
- vers une gestion syndicale renforcée
- cessation d'activité : restitution des compétences aux communes.
- ou possibilité de retrait du syndicat

Certaines communes sont adhérentes mais ne font pas travailler le service voirie d'Evolis. Ils ne travailleraient plus pour les particuliers.

La cessation d'activité entraînerait la suppression de 39 emplois.

Mme le Maire propose d'opter pour la gestion syndicale renforcée, scénario le plus favorable financièrement pour la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition

LOYER BOULANGERIE

Mme le maire communique des informations sur l'avancée des travaux, ceux-ci devraient être terminés fin juillet, le boulanger fait actuellement son dossier de création d'entreprise. La date d'ouverture n'est pas connue à ce jour.

Mme le Maire informe qu'il convient de déterminer le montant du loyer pour le local de la boulangerie qui est situé au 4 place du château.

Elle propose que l'entretien courant du matériel mis à disposition du locataire soit à sa charge et inscrit dans le bail. Il est proposé de fixer le loyer à 450€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le loyer à 450€ par mois et d'inscrire la prise en charge de l'entretien courant du matériel dans le bail.

DELIBERATION POUR ZONE NON URBANISEE

Mme le Maire rappelle une décision antérieure validant l'urbanisation de la parcelle BH58.

Le Certificat d'urbanisme n'étant plus valable, une nouvelle demande doit être déposée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, souhaite que la parcelle citée BH58 intègre la partie urbanisée ;

SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention pour un voyage à Chamrousse pour deux élèves de 5^{ème} au collège Louis Durand de Saint-Vaury.

Habituellement, il est versé une participation à hauteur de 80€ par élève.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une subvention de 160€ pour les deux élèves.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le maire rappelle que, dans le cadre du recensement de la population organisé par l'INSEE en 2026, chaque commune doit désigner un coordonnateur communal chargé d'organiser les opérations de recensement sur le territoire de la commune

Le coordonnateur communal sera notamment chargé :

De préparer la collecte avec l'INSEE

D'encadrer les agents recenseurs

D'assurer le suivi de la collecte et de la transmission des données

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

De désigner un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2026 qui sera nommé par arrêté.

RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de recruter deux agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement de la population en 2026.

Madame le Maire propose de :

- Recruter deux agents non titulaires, en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, pendant la période du recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition de Madame le Maire
- Charge Madame le Maire de procéder aux formalités nécessaires et de signer tous documents afférents à ces nominations.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT HUSKIN CREUSE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'association Huskin Creuse concernant l'aménagement d'un Escape Game (forêt à énigmes).

Il sollicite une subvention à hauteur de 2000€.

Elle précise que Julien LEMOINE entretient le chemin qui mène à Busserolles.

Considérant le projet de création d'une forêt à énigmes, initié par l'association HUSKIN CREUSE est conforme à son objet statutaire, l'intérêt local qu'il présente pour la commune d'Anzême, l'action de cette association et notamment en matière de tourisme et attractivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix « pour » ; 2 « contre », décide :

- d'accorder à l'Association HUSKIN CREUSE une subvention d'investissement de 500 € pour son projet d'aménagement d'un Escape Game.
- d'autoriser Madame le maire à signer tous documents dans ce dossier.

QUESTION DIVERSES

Suite au passage de l'OFB : les déchets déposés à Busserolles seront évacués par les employés communaux dans l'attente de la procédure judiciaire en cours.

Récupérateur d'eau : les personnes qui ont commandé des récupérateurs d'eau à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pourront solliciter la mairie pour le transport.

Réunion village : les réunions de village se poursuivent

Plage : pas d'ouverture de restaurant cette année, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a lancé un appel à candidature pour un Food truck.

L'ensemble de l'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 22h02

Le Maire

Le Secrétaire

Viviane DUPEUX

Anthony RAPIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Dupoux', with a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'RAPIN', with a horizontal line crossing through the middle of the letters.

